

Elle a dit

«Elle permettra de mieux cerner les pratiques des professionnels»

Sylvia Pinel Ministre française de l'Artisanat et du Commerce, en évoquant la mention «fait maison» à apposer sur les cartes des restaurants



Le chiffre

1,98

C'est, en pour-cent, la hausse de l'indice SMI hier. La Bourse suisse a ainsi regagné une partie du terrain perdu la veille à cause de la crise en Ukraine.

Banque

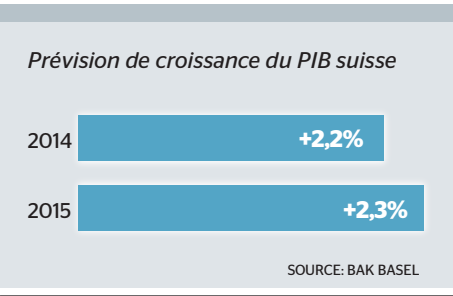
Bonus mieux encadrés

Bruxelles a défini des critères précis pour renforcer l'encadrement des bonus des banquiers. Objectif: éviter le contournement des règles mises en place après la crise financière.

Suisse

PIB revu à la baisse

BAK Basel table désormais sur une hausse du produit intérieur brut de 2,2% en 2014 et de 2,3% en 2015.



Fiscalité des entreprises

«Bonne nouvelle pour l'arc lémanique»

La lutte contre les excès d'optimisation fiscale ne devrait pas pénaliser l'arc lémanique

Philippe Rodrik

Exercice diplomatique décisif avant-hier à Berne. Le secrétaire d'Etat aux Questions financières internationales, Jacques de Watteville, et le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Pascal Saint-Amans, se sont en effet rencontrés pour aborder des sujets cruciaux. Autant pour l'économie suisse que genevoise. Eclairage avec Xavier Oberson, professeur de droit fiscal suisse et international à l'Université de Genève.

La Suisse sera soumise à l'échange automatique d'informations bancaires d'ici à 2017. Dans quelle mesure la contribution de la place financière au PIB (produit intérieur brut) régressera-t-elle?

Si la mise en œuvre de ce dispositif, sous l'égide des autorités de chaque pays, fonctionne et si les places financières concurrentes jouent le jeu, il n'y aura pas de régression de contribution au PIB à craindre. Les effectifs se réduiront certes dans certains métiers, comme les services à la clientèle transfrontalière ou la gestion de fortunes non déclarées. Ils s'accroîtront en revanche dans le compliance (contrôle de conformité) et la planification patrimoniale. Ces deux derniers savoir-faire sont d'ailleurs appelés à se développer en force en Suisse.

L'OCDE prévoit aussi de combattre les excès



Xavier Oberson, professeur à l'Université de Genève.

d'optimisation fiscale. Ce plan risque-t-il de nuire à l'implantation de multinationales dans l'arc lémanique?

Paradoxalement, je pense que ce projet constitue plutôt une bonne nouvelle pour la Suisse et l'arc lé-

manique. Pour une fois, nous ne sommes pas les principaux visés. C'est en effet à la suite de taux d'imposition très bas, apparus notamment dans l'économie digitalisée, que ce projet a commencé à être élaboré. Et les principales structures d'optimisation fiscale, qualifiées d'agressives, concernent par exemple l'Irlande, les Pays-Bas et de véritables paradis fiscaux, mais pas nécessairement la Suisse. L'OCDE vise en fait les structures sans réelles activités, mais en Suisse, et à Genève, la réalité des activités des multinationales est telle qu'elle génère des infrastructures et des emplois en nombre.

Le négoce de matières premières, de denrées alimentaires vous paraît-il menacé?

Cette activité ne me paraît pas menacée. Cela dit, le statut fiscal des firmes qui l'exercent, les sociétés

dites auxiliaires, s'avère clairement visé par l'OCDE et l'Union européenne. Ce statut fiscal disparaîtra donc à terme. La solution passe par une réforme de la fiscalité des entreprises en Suisse. Entre les cantons de Genève et de Vaud, il faudrait rapidement s'entendre sur un unique taux d'imposition des bénéfices: 13% serait une proposition adéquate.

Comme il vaut mieux prévenir que guérir, à quel nouvel avatar douloureux la place financière et l'économie helvétiques doivent-elles se préparer?

La place financière suisse doit se préparer à la réforme des lois sur le blanchiment. Il s'agira d'un processus d'adaptation aux normes du GAFI (Groupe d'action financière contre le blanchiment d'argent). Les infractions fiscales vont devenir, le principe en a déjà été adopté, des actes préalables au

blanchiment d'argent. Celui-ci ne se limitera plus à des revenus provenant du crime au sens ordinaire du terme.

Une fois le deuil du secret bancaire consommé, des banques suisses ont souvent manifesté leur intention de développer leurs services d'optimisation fiscale. N'avaient-elles pas compris ce qui se préparait?

Je pense que le 13 mars 2009, lorsque la Suisse a adopté les standards de l'OCDE en matière d'échange d'informations, beaucoup d'observateurs et d'experts s'attendaient à ce que la place financière helvétique bénéficie encore d'un répit d'environ dix ans. Or, différents scandales, associés à des noms comme UBS, Falciani, Wegelin, Cahuzac ou Offshore Leaks (*ndlr: «fuites extraterritoriales»*) ont encore accéléré la cadence.

PUBLICITÉ

CREDIT SUISSE

Le meilleur pour les avoirs de prévoyance? La classe 1a.

Souscrivez entre le 3 et le 14 mars 2014 des parts du fonds immobilier Credit Suisse 1a Immo PK

Credit Suisse 1a Immo PK (CS 1a Immo PK) permet aux investisseurs qualifiés de participer à un portefeuille immobilier largement diversifié, géré de manière professionnelle. Il est le premier fonds immobilier bénéficiant d'un privilège fiscal destiné aux institutions de prévoyance professionnelle, caisses d'assurances sociales et caisses de compensation de Suisse exonérées d'impôts. Le fonds CS 1a Immo PK investit dans des immeubles commerciaux ou d'habitation de haute qualité, dans des immeubles mélangeant les deux types d'affectation, dans des bâtiments industriels et artisanaux ainsi que dans des projets présentant un potentiel important de rendement et d'accroissement de la valeur.

Vous obtiendrez plus d'informations sur cet investissement immobilier de premier ordre par téléphone au 044 332 58 08*.

* Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les communications téléphoniques sont enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez tacitement cette pratique. Avant de prendre une décision de placement, veuillez demander les informations complètes sur le produit.

** La valeur des droits de souscription négociés sur le marché secondaire par l'intermédiaire de Credit Suisse AG est soumise à des fluctuations liées à l'offre et à la demande. Il n'existe aucune garantie de marché actif pour les droits de souscription durant cette période. La stabilité de la valeur des droits de souscription ne peut être garantie.

Source: Credit Suisse AG

www.credit-suisse.com/ch/realestate

Ce document a été élaboré par Credit Suisse AG et/ou ses filiales (ci-après «CS»), avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Le CS ne fournit toutefois aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du présent document et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Ce document est fourni exclusivement à titre d'information et à l'usage du destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers ou de services bancaires et ne saurait délier le destinataire de la nécessité de former son propre jugement. Il est expressément stipulé que ce document ne s'adresse pas aux personnes soumises à une législation leur interdisant l'accès à de telles informations du fait de leur nationalité ou de leur domicile. Par ailleurs, il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ce document ou une copie de celui-ci aux Etats-Unis ou de le remettre à une personne US (au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). Tout placement comporte des risques, en particulier des risques de fluctuation des valeurs et des rendements. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Le fonds de placement collectif de capitaux (Credit Suisse 1a Immo PK) est un fonds de placement de droit suisse de la catégorie «Fonds immobiliers», destiné aux institutions de prévoyance professionnelle, caisses d'assurances sociales et caisses de compensation de Suisse et exonérées d'impôts. La direction du fonds est assumée par Credit Suisse Funds AG, Zurich. La banque dépositaire est Credit Suisse AG, Zurich. Les souscriptions ne sont valables que sur la base du contrat de fonds avec annexe ainsi que du dernier rapport annuel (ou semestriel si celui-ci est plus récent). Le contrat de fonds avec annexe ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Funds AG, Zurich, et de toutes les banques de Credit Suisse AG en Suisse. Copyright © 2014 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.